

Département  
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 29 Septembre 2021

**Nombres de membres**

Afférents : 15  
En exercice: 19  
Présents : 13

L'an deux mil vingt et un et le vingt neuf Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

**Date de la convocation**  
21/09/2021

**Date d'affichage**

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, BLAUT Séverine, MONTENOT Sabine, SEMELET Marie-Agnès, SIMON-VIREY Armelle, MM : BERNASCONI Eric, CAMUS Jean-Michel, DEMANGE Joel, DOLCI FABRICE, MIELLE ERIC, ROBIN Dominique, SEMELET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : EHRHART Cindy à Mme CARTAGENA Magali, SEGUIN Marie-Andrée à Mr ROBIN Dominique, MM : COTHENET Lambert à Mr MIELLE ERIC, CUENIN Guy à Mr CAMUS Jean-Michel, GERBET Bruno à Mme MONTENOT Sabine  
Excusé(s) : Mme BRESARD Françoise

Secrétaire de séance: Mme MONTENOT Sabine

- **2021-068** : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
- **2021-069** : RAPPORT DE GESTION 2020 DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT
- **2021-070** : HEURES REGIE RURALE DU PLATEAU
- **2021-071** : AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE
- **2021-072** : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE, DESTINATION DES COUPES, AFFOUAGES 2022
- **2021-073** : VENTE DE BOIS
- **2021-074** : VENTE D'UN TERRAIN A ; A HEUILLEY-COTTON
- **2021-075** : ACHAT DE TERRAIN A
- **2021-076** : ACHAT DE PARCELLES A ; A VILLEGUSIEN
- **2021-077** : AVENANT AVEC LA SOCIETE ENGIE GREEN
- **2021-078** : ACCUEIL D'UN CONSEILLER NUMERIQUE
- **2021-079** : PARTICIPATION CITOYENNE

**- 2021-068 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative au budget eau et assainissement pour le règlement des factures d'achat d'eau de Véolia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la décision modificative suivante :

- 658 : charges diverses de gestion courante : + 11 000,00€
- 6061 : fournitures non stockables : - 11 000,00€

à main levée (pour : 10 contre : 8 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

#### **- 2021-069 : RAPPORT DE GESTION 2020 DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,  
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,  
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

à main levée (pour : 9 contre : 9 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

#### **- 2021-070 : HEURES REGIE RURALE DU PLATEAU**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus d'heures prises par délibération en date du 16 juin 2021. Elle propose de reprendre 150 heures pour les travaux de tontes à 12,00€/l'heure avec un forfait de 47,00€ par déplacement.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- refuser la prise d'heures avec la Régie Rurale du Plateau.

à main levée (pour : 8 contre : 10 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

#### **- 2021-071 : AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE :**

Madame le Maire propose qu'un avenant au bail de location soit fait à  
: suite au retrait du jardin de son bail. Elle propose que le loyer soit également revu à la baisse.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Faire un avenant au bail de location de \_\_\_\_\_ à compter du 01 octobre 2021.
- Fixer le prix de la location à 425,00€ mensuel hors charges à compter du 01 octobre 2021, révisable au 1er janvier de chaque année suivant l'indice du 3ième trimestre.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette location.

à main levée (pour : 16 contre : 2 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

#### **- 2021-072 : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE, DESTINATION DES COUPES, AFFOUAGES 2022**

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;  
Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;  
Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;  
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;  
Considérant la présentation faite par le Technicien forestier des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2022 ;  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREMIEREMENT :**

**SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
1	1ha19	1ère secondaire
2	1ha15	1ère secondaire
5	1ha08	Amélioration - conversion
7	1ha09	Préparation
8	1ha08	Préparation
9	1ha10	Préparation
13	1ha22	1ère secondaire
14	1ha11	1ère secondaire

**DEUXIEMEMENT :**

**EXPLOITATION** par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'ONF, les arbres de futaies étant vendus façonnés par l'ONF, le surplus étant délivré à la commune.

Parcelle	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance
1	CHENE	2022	2022
2	CHENE	2022	2022
5	CHENE	2022	2022
7	CHENE	2022	2022
8	CHENE	2022	2022
9	CHENE	2022	2022
13	CHENE	2022	2022
14	CHENE	2022	2022

**TROISIEMEMENT :**

**SOLLICITE** la présence du maire ou un de ses représentants au martelage : toutes les parcelles.

Le technicien Forestier informera la Maire pour sa présence en martelage.

**QUATRIEMEMENT :**

Pour les coupes affouagères :

**ARRETE** le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** le volume maximal estimé des portions à 5 stères ;

**FIXE** le montant total de la taxe d'affouage à 30,00€, ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 5,00€ par affouagiste ;

**ARRETE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la règlementation des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2023
- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2023
- Façonnage et vidage des houppiers : 31/10/2023

**INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôts, en raison de préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout doucement afférent.

à main levée (pour : 10 contre : 8 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

### **- 2021-073 : VENTE DE BOIS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de couper des arbres au niveau du captage de la source des Varnes vers Prangey.

Un contact a été pris avec différentes entreprises pour vendre le bois.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Vendre le bois à l'entreprise MAUTE pour un montant de 1 136,00€.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente.

à main levée (pour : 10 contre : 8 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

### **- 2021-074 : VENTE D'UN TERRAIN A HEUILLEY-COTTON**

**A**

Madame le Maire rappelle la demande de \_\_\_\_\_ : d'acquérir les parcelles 239 AB 485 et 239 AB 487 d'une surface totale de 234m<sup>2</sup> à Heuilley-Cotton à côté de son entreprise.

Il est proposé que les parcelles lui soient vendues 12,00€ TTC le m<sup>2</sup>.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Vendre à \_\_\_\_\_ les parcelles 239 AB 485 et 239 AB 487 d'une surface totale de 234m<sup>2</sup> au prix de 12,00€ TTC le m<sup>2</sup> soit une valeur totale de 2 808,00€ TTC.
- Mandater Maître GENDROT Bernard, notaire à Fayl-Billot à effectuer la transaction.
- Autoriser Madame le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cette vente.

UNANIMITE (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

### **- 2021-075 : ACHAT DE TERRAIN A**

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que pour continuer l'extension de lotissement Champs Devant II à Villegusien il est nécessaire d'acquérir la parcelle C33 appartenant à la \_\_\_\_\_

Il a été proposé à \_\_\_\_\_, gérant de la SCI d'acheter la partie constructible à 8,00€ TTC le m<sup>2</sup> et 2,00€ TTC la partie non constructible. Montant que \_\_\_\_\_ a refusé. Il demande que l'ensemble lui soit acheté à 8,00€ TTC le m<sup>2</sup>.

Madame le Maire explique qu'il est souhaitable d'accepter cette proposition pour ne pas rentrer dans une procédure d'expropriation.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Acheter la parcelle C33 appartenant à la \_\_\_\_\_, d'une surface de 3 050m<sup>2</sup> à 8,00€ TTC le m<sup>2</sup> soit un montant total de 24 400,00€ TTC.
- Mandater Maître GOUX Stéphane, notaire à Langres à effectuer la transaction.
- Autoriser Madame le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cet achat.

UNANIMITE (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

### **- 2021-076 : ACHAT DE PARCELLES A**

**A VILLEGUSIEN**

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que pour continuer l'extension de

lotissement Champs Devant II à Villegusien il est nécessaire d'acquérir les parcelles C38 et C188 appartenant à

Il a été proposé à d'acheter la partie constructible à 8,00€ TTC le m<sup>2</sup> et 2,00€ TTC la partie non constructible. Montant que a accepté.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Acheter les parcelles C38 et C188, d'une surface totale de 8 441m<sup>2</sup> à 8,00€ TTC le m<sup>2</sup> constructible et 2,00€ TTC le m<sup>2</sup> non constructible soit un montant total de 45 688,00 TTC.
- Mandater Maître GOUX Stéphane, notaire à Langres à effectuer la transaction.
- Autoriser Madame le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cet achat.

UNANIMITE (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/09/2021

#### **- 2021-077 : AVENANT AVEC LA SOCIETE ENGIE GREEN**

Madame le Maire présente le projet d'avenant de la société d'Engie Green concernant le projet éolien dit "en Beauté".

Elle précise que la nature de l'avenant est l'ajout de la parcelle YA 9 (chemin dit de la Mielle).

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Refuser l'avenant de la société Engie Green.

à main levée (pour : 5 contre : 12 abstentions : 1)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 01/10/2021

#### **- 2021-078 : ACCUEIL D'UN CONSEILLER NUMERIQUE**

Madame le Maire rappelle la réunion qui a eu lieu le lundi 13 septembre 2021 à 18h30 avec les élus des communes concernées par la mise en place d'un conseiller numérique proposé par "Les Familles Rurales".

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter la mise en place d'un conseiller numérique avec "Les Familles Rurales"
- Définir avec les Familles Rurales le coût de la participation au moment du recrutement du conseiller numérique
- Autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en place du conseiller numérique.

UNANIMITE (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 01/10/2021

#### **- 2021-079 : PARTICIPATION CITOYENNE**

Madame le Maire rappelle la réunion qui a eu lieu le mercredi 18 août 2021 à 18h30 avec l'adjudant MARTINS de la gendarmerie de Longeau pour présenter la participation citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants et à les associer aux représentant de la force publique.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Refuser la participation citoyenne.

à main levée (pour : 8 contre : 10 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 01/10/2021

## **Questions diverses :**

### **FPIC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dernier Conseil Communautaire du 10 septembre 2021, il a été voté la répartition du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La contribution demandée à la commune s'élève de 6 639,00.

### **MUTUALISATION DU SERVEUR INFORMATIQUE AVEC LA CCAVM**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a accepté la proposition de la CCAVM pour que la commune soit hébergé informatiquement par la CCAVM et fait changé le logiciel métier JVS.

Le coût est de 11 351,02€ pour la première année et 6 522,00€ la deuxième année.

### **FOYER RURAL DE VILLEGUSIEN**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de Madame DOUCEY Annick, Présidente du Foyer rural demandant que le foyer soit nettoyé au moins une fois par an par la femme de ménage. Elle informe qu'une convention a été passée en 1982 entre la commune et la foyer pour le versement de 35% du montant des locations. En regardant la comptabilité cette participation n'est plus versée depuis 2010 mais depuis la commune fait intervenir la Vitrierie Claire au niveau du nettoyage des vitres.

Elle précise également que des travaux vont être engagés pour le foyer.

Elle propose que la commission finances se réunissent pour discuter de la convention avec le foyer. Une date est fixée au jeudi 14 octobre 2021 à 18h45 en mairie.

### **CAMPING-CARS**

Madame le Maire informe qu'un arrêté a été pris conjointement avec la mairie de Longeau afin d'interdire au camping-cars de s'installer sur les parkings au niveau de la plage. Les habitants du lotissement se plaignaient des nuisances ainsi que l'apparition de rats à cause des déchets

### **CAMPING**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DSP du camping se termine au 31 décembre 2021. La SARL NEW WAY serait d'accord de prolonger le contrat d'un an mais pas la DSP en l'état. Madame le Maire précise que ce n'est pas possible, elle est en relation avec les services de la Préfecture pour savoir quel contrat peut être proposé.

### **VEGETALISATION DES CIMETIERES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Mesdames PAINDAVOINE et WANTE et Monsieur BERNAHR de la Régie Rurale afin de discuter d'un projet de végétalisation des cimetières. Un devis va être demandé et le sujet sera vu lors de la prochaine commission travaux.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Une réunion est programmée le mardi 12 octobre 2021 à 18h45 avec Madame DESBARRE du Centre de Gestion 52, l'ensemble des agents communaux et les élus.

### **DIVERS**

- Madame le Maire est dans l'attente du devis à Véolia pour les canalisations et vannes de distribution du château d'eau.

- Suite au dernier Conseil Municipal, Madame le Maire a contacté habitant Piépape. Il souhaite que la commune lui empierre le chemin derrière chez lui. Madame le Maire informe qu'elle a refusé, ce chemin ne déversant que des parcelles agricoles.

- Un courrier a été reçu de habitant Piépape, demandant si cela est possible d'intégrer la commune dans le parc national des forêts. La commune adhère depuis plusieurs années à la charte. L'arrêté délimitant le parc ayant déjà été établi par les services de l'Etat, Madame le Maire va se renseigner au niveau des services de la Préfecture.

- Un arrêté va être fait pour fermer définitivement le dépôt d'ordures (végétaux et gravats) à Heuilley-Cotton, la barrière étant ouverte des pierres vont être mises pour fermer l'accès. Ces déchets devant être déposés en déchetterie.

- Une réunion d'information est prévue le jeudi 7 octobre 2021 à 10h en mairie avec une personne qui installe des bornes et cabines de téléconsultation. Madame POINSOT Vanessa, infirmière dans le village sera invitée.

- Des devis vont être demandés pour l'ensemble des travaux voirie pour l'année 2022. Madame le Maire propose que la commission travaux se réunisse le mercredi 13 octobre 2021 à 18h45 en mairie. Ce dossier sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour demander des subventions.

- Madame le Maire informe que les travaux concernant l'aménagement en eau potable rue de la Vendue à Piépape sont commencés.